



Avril 2011  
Vol. 11 n° 2

Pascale Cantin, Pl. fin.  
pascale-cantin@lafond.ca

Reneaud Cantin, C.A.  
reneaud-cantin@lafond.ca

## À LIRE DANS CE NUMÉRO :

Le comportement boursier  
en temps de crise  
Page 1

Budget 2011 du Québec  
Page 2

Budget 2011 du Québec (suite)  
Page 3

Un rappel sur l'assurance  
Page 4

Qu'est-ce que l'ABF (Analyse des  
besoins financiers)  
Page 5

## LE COMPORTEMENT BOURSIER EN TEMPS DE CRISE

L'investissement dans des titres boursiers est intimement lié à l'élément de risque.

Mais, il existe plusieurs types de risques et chacun de ceux-ci a un effet différent sur les investisseurs. Nous allons vous parler de deux en particulier.

**Risque conjoncturel;** il s'agit de celui lié directement à la conjoncture économique, des changements économiques, des phases de croissance et de récession, comme celles que nous avons connues en 2008. Il s'agit sans aucun doute du risque ayant le plus grand effet sur l'investisseur.

L'histoire nous apprend qu'une récession dure en moyenne de 12 à 18 mois. Durant cette période, les marchés boursiers entrent dans un cycle baissier qui a un impact notable sur la valeur des titres.

Mais, lorsque le cycle est terminé, les marchés boursiers reprennent le terrain perdu et davantage, comme c'est le cas présentement.

**Risque du pays;** au delà des risques économiques, au-delà des risques de mondialisation, il y a les risques liés à la situation géopolitique d'un pays. Les catastrophes naturelles, comme les séismes ou les attentats terroristes font partie de ce type de risque.

Que nous apprend l'histoire à ce sujet? Contrairement au risque conjoncturel, l'effet d'une catastrophe naturelle ou le soulèvement populaire dans un pays, comme c'est le cas présentement au Japon, en Lybie et au Moyen-Orient, est très souvent de courte durée. Bien que ce genre d'événement ait un effet immédiat sur les marchés boursiers, le repli est souvent amplifié par la peur et l'inconnu.

Depuis le tremblement de terre au Japon et le tsunami qui a suivi, les marchés boursiers ont effacé les pertes subies et cela en moins d'une semaine.

Cependant, ces données n'effacent pas la tristesse et la douleur des peuples qui subissent ces événements.

 **INVESTIA**  
SERVICES FINANCIERS INC.  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

880, rue Commerciale, bureau 102  
St-Jean-Chrysostome (Qc) G6Z 2E2  
Tél.: 418 839-6333  
Télec. : 418 834-6076

## LE COMPORTEMENT BOURSIER EN TEMPS DE CRISE (SUITE)

L'important à retenir dans tout cela est de ne pas se laisser distraire par des événements qui ont des impacts à court terme.

Voici les trois critères d'investissement de Warren Buffet, le plus grand investisseur, de qui, nous avons beaucoup à apprendre.

1. Investir dans des entreprises que l'on comprend
2. Investir dans des entreprises qui possèdent un avantage concurrentiel important
3. Choisir des entreprises qui ont une équipe de direction très compétente et honnête
4. Investir à un prix bas ou raisonnable

Ces critères ne parlent aucunement de la situation économique. Dans le passé, Buffet a souvent fait ses investissements les plus importants alors que les prévisions économiques étaient sombres.



## BUDGET 2011 DU QUÉBEC

### Sommaire des mesures

#### Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour une année universitaire de 30 crédits seront augmentés progressivement de 2 168\$ en 2011-2012 à 3 793\$ en 2016-2017.

#### Régie des Rentes du Québec (RRQ)

La cotisation sera augmentée de 9.9% du salaire admissible (maximum des gains admissibles (MGA) moins 3 500\$) à 10.8% sur une période de 6 ans.

Si une personne retarde le début du paiement de sa rente de la RRQ après 65 ans, elle verra sa rente augmenter de 0.7% par mois dès 2013. Il est possible de retarder le paiement jusqu'à 70 ans.

Pour une rente qui débute avant 65 ans, la pénalité mensuelle augmentera de 0.5% par mois à 0.6% par mois. L'augmentation sera progressive de 2014 à 2016.



#### Régimes Volontaires d'Épargne Retraite (RVER)

Le gouvernement veut créer les RVER sur une base similaire aux régimes de pension agréés collectifs. Le fonctionnement reste à préciser. À suivre...

## BUDGET 2011 DU QUÉBEC (SUITE)

### Le déficit et la dette

Québec annonce un déficit de 4 milliards \$ pour l'année. Et la dette va augmenter de 10 milliards.

### La dette du gouvernement du Québec \*

Année	Montant	% du PIB
2010	163 318	53,8
2011	173 429	54,7
2012	183 770	55,7
2013	190 962	55,5
2014	196 086	54,7
2015	201 899	54,1
2016	207 298	53,6



\* En milliards de dollars. La dette inclut maintenant les dettes des réseaux publics depuis la réforme comptable de 2009.

Ceci m'inquiète depuis plusieurs années, la dette du Québec ne cesse d'augmenter. Elle augmente même lorsque le gouvernement se dit en équilibre budgétaire! Le plus tard on attend pour s'attaquer à la dette, pire seront les sacrifices à faire. Le gouvernement dépense plus que ses moyens. Nous avons eu la Grèce en exemple l'an dernier. Il ne faudrait pas se rendre à ce niveau...

Nous vous reviendrons au sujet du budget fédéral après les élections, lorsqu'un budget aura été adopté.

### Comment prévoir pour la hausse des frais de scolarité?

Les frais de scolarité à l'université augmenteront au cours des prochaines années. Je vous recommande de profiter des subventions de 30% offertes par les gouvernements pour les investissements dans un Régime Enregistré d'Épargne-Études (REÉÉ). Si vous ne possédez pas de REÉÉ, vous pouvez en ouvrir un et y investir un montant mensuellement. Vous pouvez également augmenter les montants investis dans votre REÉÉ actuel. Vous accumulerez ainsi un capital plus important pour subvenir au coût des études à venir.

N'hésitez pas à en discuter avec moi.

## IMPÔTS 2010

**N'oubliez pas** que la date limite pour produire votre déclaration de revenus 2010 est le 30 avril. Dès que vous recevez votre avis de cotisation, vous pouvez m'en faire parvenir une copie par courriel. Nous pourrions ainsi planifier pour vos REER de l'année 2011 et mettre à jour vos données fiscales.

## UN RAPPEL SUR L'ASSURANCE

- ⇒ L'assurance, en ai-je besoin?
- ⇒ De quel type?
- ⇒ Vie, salaire, invalidité ou maladie grave?
- ⇒ Comment je m'y retrouve?
- ⇒ Quel est le volume nécessaire?
- ⇒ Et pour combien de temps?



Tant de questions auxquelles nous pouvons répondre en évaluant chacun de vos besoins.

Avec toutes les offres sur le marché, comment s'y retrouver? Quelle est votre situation personnelle? Est-ce que le patrimoine financier est créé? Êtes-vous autonome financièrement? Avez-vous des personnes qui dépendent de vous? En se posant les bonnes questions, nous pourrions vous aider à faire un choix judicieux.

Le but premier de l'assurance est de remplacer le revenu et la couverture des dettes, soit au décès, en cas d'invalidité ou de maladie grave.

### Débutons par l'assurance-vie !

L'assurance vie peut être temporaire (habituellement de 10 ou 20 ans). La prime est nivelée (fixe) et augmente au renouvellement. Elle confère à l'assuré un droit de renouvellement ou de transformation pour la période initiale sans preuve de bonne santé.

Au renouvellement, est-il préférable de faire une nouvelle demande ou d'accepter le renouvellement proposé? Habituellement une nouvelle demande est moins dispendieuse mais, des preuves de bonne santé seront exigées.

### Qu'en est-il du droit de transformation?

Il est disponible avant la fin de couverture de l'assurance temporaire habituellement avant 65 ans. La prime est alors calculée à l'âge atteint et ce sans preuves de bonne santé.

### Passons à l'assurance permanente

Il en existe plusieurs types : traditionnelle avec des valeurs de rachat et vie universelle (qui permet de marier le placement et l'assurance). Elle est souvent utilisée dans des contextes de planification successorale. La T100

(temporaire 100 ans) est un concept d'assurance-vie payable à vie et sans valeur de rachat.



### L'assurance-invalidité

Elle couvre la perte de revenus lors d'une absence prolongée au travail. Cette assurance est souvent fournie par une assurance collective au travail. Il s'avère toujours important de vérifier les limites du régime collectif. Une bonne protection peut être complétée par une couverture d'assurance-invalidité personnelle.

## UN RAPPEL SUR L'ASSURANCE (SUITE)

### Maladie grave

Une protection est également offerte pour couvrir certains diagnostics de maladie grave. Elle fournit un montant forfaitaire en cas de maladie grave couverte. Elles sont habituellement au nombre de vingt-cinq (cancer, ACV, parkinson...).



## QU'EST-CE QUE L'ABF (ANALYSE DES BESOINS FINANCIERS)

L'ABF est une bonne analyse qui permettra de déterminer le montant d'assurance nécessaire dans chacun des cas.

Des assurances diverses (souvent vie et invalidité) vous sont proposés lors de l'achat d'une nouvelle voiture, d'un prêt hypothécaire, d'un prêt personnel ou de cartes de crédit. Je peux vous aider à trouver la meilleure protection en augmentant le volume d'assurance afin de protéger de façon unique tous vos besoins en assurance dans un seul produit. Et c'est habituellement moins cher!

*Je suis là pour vous aider, contactez-moi, je suis disponible pour vous.*



### **\*Avertissement relatif aux fonds mutuels**

\* « Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service hypothécaire, service de planification successorale ou fiscale, ainsi que tout service de préparation de déclaration de revenu. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.